

ASSEMBLEE PLENIERE DU 22 JUIN 2022

MOTION

---000---

1- Motion de soutien de filière canne-sucre-rhum-énergie

=) Lecture par M. Serge Eric HOAREAU
présentée par le Groupe majoritaire

Séance Publique du 22 juin 2022

Motion de soutien de la filière canne-sucre-rhum-énergie

Présentée par le Groupe Majoritaire

Considérant le caractère structurant de la filière canne-sucre-rhum-énergie pour l'économie agricole de notre territoire, cette filière mobilisant près de 18 000 emplois, dont 2 700 planteurs, et près de 22 000 ha soit 55 % de la surface agricole de l'île,

Considérant en particulier les externalités multiples de la filière qui contribuent à la production d'énergie renouvelable et au développement des autres activités agricoles suivant une logique de complémentarité inter-filières et d'économie circulaire,

Considérant les décisions nationales et communautaires, ayant conduit en 2017 d'une part, à la suppression des systèmes de quotas qui permettaient depuis 1968 de garantir l'écoulement des sucres réunionnais sur le marché européen, et d'autre part à l'ouverture concomitante du marché correspondant pour les pays tiers,

Considérant que le marché du sucre blanc en Europe est ainsi devenu un marché de dégagement pour les grands pays producteurs de sucre, comme le Brésil ou l'Inde, avec des coûts de référence d'environ 430 € la tonne, sensiblement plus bas que le cours mondial du sucre valorisé à environ 550 € la tonne,

Considérant que le marché des sucres spéciaux est lui aussi devenu très concurrentiel du fait des accords de partenariat commerciaux signés par l'Europe avec certains pays d'Amérique centrale, impliquant une suppression des droits de douane pour les importations correspondantes,

Considérant les conséquences qui s'y rattachent en termes de détérioration de la position concurrentielle des acteurs économiques réunionnais, et qui a nécessité la mise en place d'une aide annuelle compensatoire de 28 M€ de la part de l'Etat,

Considérant la motion votée à l'unanimité par les élus du Conseil Départemental, lors de la séance publique du 24 novembre 2021, sollicitant une intervention renforcée de l'Etat pour sauvegarder la filière canne réunionnaise,

Considérant la mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du territoire, représentants du monde agricole et élus, au travers du courrier adressé le 11 février 2022 au Président de la République,

Considérant l'allocation d'un montant supplémentaire de 14 M€ en faveur des planteurs, annoncée par le gouvernement le 23 mars 2022,

Considérant les études réalisées par les professionnels qui montrent que ce complément ne sera pas suffisant pour maintenir l'équilibre financier de la filière et la garantie du prix d'achat de la canne aux planteurs,

Considérant la hausse sans précédent des prix des intrants agricoles, résultant des conséquences conjuguées du conflit russo-ukrainien et de la désorganisation du fret mondial,

Considérant le courrier du Président du Conseil Départemental du 30 mai 2022, sollicitant du Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la mise en place de dispositifs de compensation des surcoûts correspondants pour les agriculteurs réunionnais, dans le cadre du plan de résilience national,

Considérant la motion de l'intersyndicale agricole réunionnaise déposée au Conseil Départemental le 14 juin 2022, dans le cadre des négociations de la convention canne pour la période 2022-2027,

Considérant le courrier conjoint du 17 juin 2022 adressé à la Première Ministre par le Président du Conseil Départemental et la Présidente du Conseil Régional, demandant à l'Etat de peser de tout son poids dans les discussions afin de garantir l'équilibre financier pour l'ensemble des maillons de la filière,

Considérant l'importance des moyens consacrés par le Département, autorité de gestion du fonds européen FEADER représentant 528 M€ sur la période 2014-2022, et pilote du plan AGRIPéi 2030, ceci pour accompagner nos producteurs et nos filières agricoles, avec près de 54 M€ de FEADER engagés sur la période 14-22.

Les élus du Conseil Départemental réunis en Séance Publique le 22 juin 2022

Réaffirment leur soutien en direction des acteurs de la filière canne-sucre-rhum-énergie, pilier de l'agriculture réunionnaise.

Considèrent que le revenu du planteur doit constituer une préoccupation centrale, afin de donner le second souffle dont nos producteurs ont besoin face à une augmentation inédite de leurs charges d'exploitation.

Soulignent la nécessité que toutes les externalités liées à la canne (énergie, alcool, etc.) puissent être valorisées au niveau approprié dans le cadre de la convention canne 2022-2027, afin de contribuer à l'équilibre financier de la filière.

Rappellent en particulier l'importance de la bagasse de canne, dans le mix énergétique de l'île, laquelle contribue à environ 7,5 % de la production totale de l'énergie de notre territoire.

Considèrent donc que ce combustible local mérite d'être revalorisé, alors-même que la conversion des centrales au charbon est fondée sur l'import de pellets de bois importés.

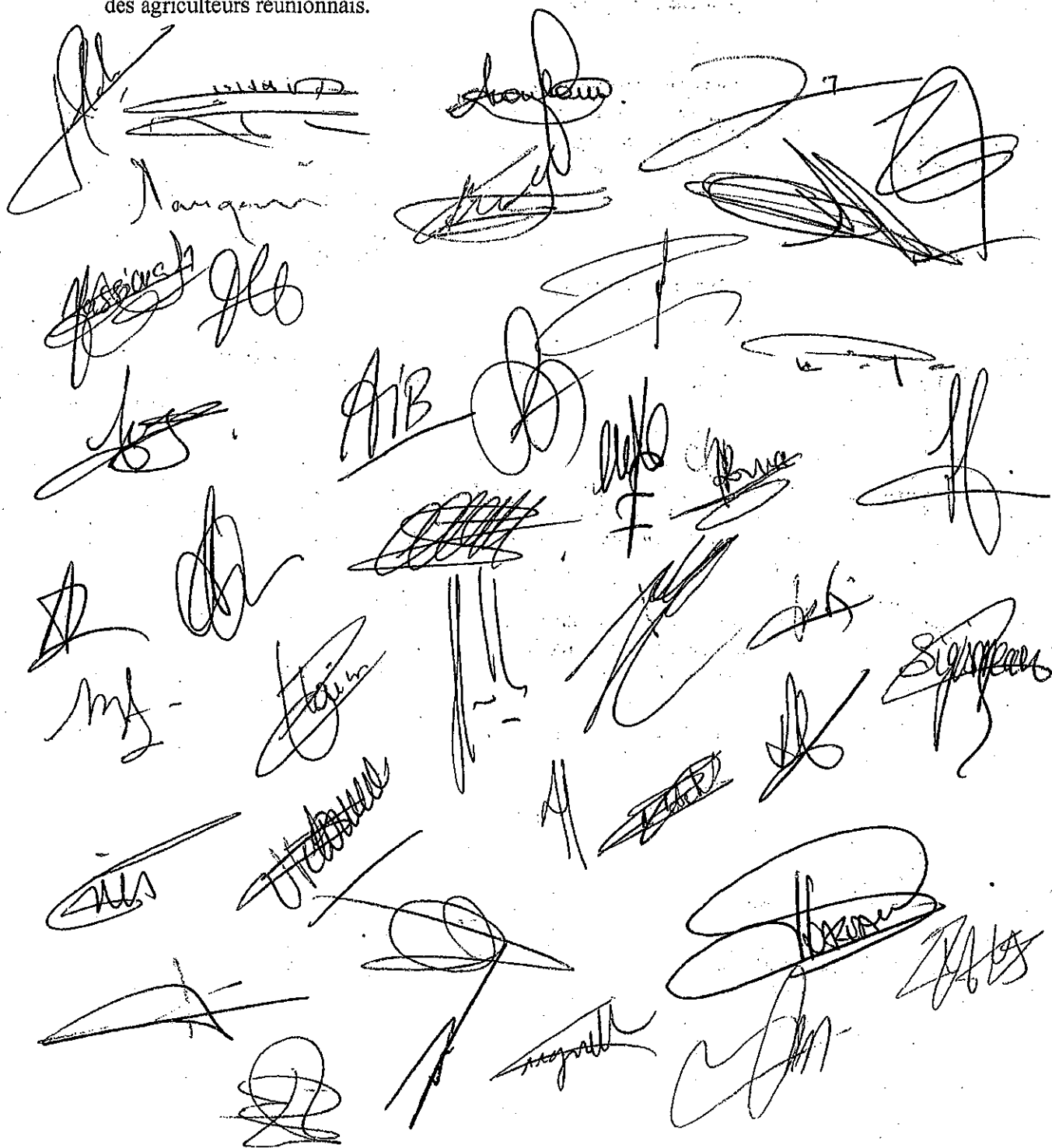
Sollicitent donc de l'Etat une action rapide et particulière en direction de la Commission de Régulation de l'Energie aux fins de revalorisation financière de la bagasse au bénéfice des planteurs de canne.

Demandent également à l'Etat de reconsidérer son soutien aux planteurs pour le porter à hauteur de la demande initiale de 20 M€ par an, et de peser de tout son poids dans les discussions pour garantir ce nécessaire équilibre.

Sollicitent la mise en place d'un dispositif adapté afin que les industriels puissent continuer à garantir le maintien du prix d'achat de référence de la tonne de canne aux planteurs, sur toute la durée de période de la convention canne 2022-2027.

Sollicitent une intervention renforcée de l'Etat en direction des instances européennes afin de protéger la filière réunionnaise, par l'activation des clauses de sauvegarde prévues dans les accords commerciaux et des contrôles poussés des sucres importés dans l'Union.

Demandent la mise en place de dispositifs d'aide complémentaire, dans le cadre du plan de résilience national, permettant la compensation des surcoûts de production pour l'ensemble des agriculteurs réunionnais.



Nauquerr
AIB
Seysses